

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois d'Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THEVENOT
MM. CRABEIL - BLUTEAU - DUCEPT R. - DUCEPT S. - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD -
VERDON - TURPEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : THOMAS Elizabeth représentée par S. ALBERT

Secrétaire : VERDON Mickaël

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Vote des Budgets primitifs 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
3. **Vote des taux d'impositions 2019**
4. **Redevance assainissement 2019**
5. **Contrat d'association « OGEC Ecole Saint-André » 2019**
6. **Subvention APEL Ecole Saint-André pour repas solidaire du 05.04**
7. **Projet avenant « convention pour la télétransmission des actes de commande publique »**
8. **Validation devis pour travaux de voirie « Ecoute s'il Pleut »**
9. **Avenant n°01 au marché de travaux n° 2018-03 « salle de repos et salle du personnel »**
10. **Attribution lot 09 au marché de travaux n° 2018-03**
11. **Avenant n°01 au marché de voirie 2018 « Rue du Paradis »**
12. **Proposition de vente d'une venelle à Mme PILLON**
13. **Proposition de retrait de délégation à un adjoint**
14. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 28 Février 2019.

1) Décisions du Maire prises dans le mois

- Remise à chaque conseiller d'un courrier de Eliane BILLY pour la disparition du tilleul dans la cour de la garderie.
- Travaux de carrelage fait par les employés techniques à l'Eglise
- Rencontre avec Alexandre BESSON, pour l'élaboration d'une plaquette d'informations pour les nouveaux arrivants
- Contrat Vendée Territoire, clause de revoyure. Inscription des 62500 € restant sur les projets immédiats (2019), à savoir Extension pôle enfance et Création d'un bâtiment pour les associations.
- Validation des devis à l'Entreprise BELAUD Gildas, pour le remplacement du chauffe-eau de la M.A.M pour un montant de 389.40 € TTC et le branchement d'un écran de vidéo à l'Espace Concordia pour un montant de 192.30 € TTC.
- Sécurité routière : à compter du 15/04 il y aura une carcasse de voiture sur le rond-point des sources de la Vendée jusqu'au 25/04.

2) vote des Budgets Primitifs 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Monsieur le Maire présente les différents budgets prévisionnels pour l'exercice 2019 :

↳ Budget principal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 953 603.29 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 849 748.44 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	153 540,00	0,00	192 540,00		192 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	208 285,00	0,00	219 885,00		219 885,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	1 500,00		1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	166 100,00	0,00	161 000,00		161 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	529 425,00	0,00	574 925,00		574 925,00
66	Charges financières	43 000,00	0,00	39 500,00		39 500,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	592 425,00	0,00	634 425,00		634 425,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	358 718,33		286 555,32		286 555,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (33 028,04		32 622,97		32 622,97
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	391 746,37		319 178,29		319 178,29
	TOTAL	984 171,37	0,00	953 603,29		953 603,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	953 603,29
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	21 000,00	0,00	21 000,00		21 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	7 800,00	0,00	36 900,00		36 900,00
73	Impôts et taxes	461 368,39	0,00	466 368,39		466 368,39
74	Dotations, subventions et participations	179 541,00	0,00	243 294,00		243 294,00
75	Autres produits de gestion courante	36 606,86	0,00	67 479,88		67 479,88
	Total des recettes de gestion courante	706 416,25	0,00	835 042,27		835 042,27
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00		5,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	706 421,25	0,00	835 047,27		835 047,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	706 421,25	0,00	835 047,27		835 047,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	118 556,02
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	953 603,29
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	55 153,12	0,00	73 000,00		73 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	562 548,51	201 268,90	358 914,41		560 183,31
	Total des dépenses d'équipement	617 701,63	201 268,90	431 914,41		633 183,31
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	68 500,00		68 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	75 000,00	0,00	68 500,00		68 500,00
45.	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	692 701,63	201 268,90	500 414,41		701 683,31
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	692 701,63	201 268,90	500 414,41		701 683,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	148 065,13
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	849 748,44
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	130 249,96	0,00	122 398,00		122 398,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	130 249,96	0,00	122 398,00		122 398,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	83 700,00	0,00	49 000,00		49 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	72 476,19	0,00	349 334,03		349 334,03
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
25	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	4 043,14	0,00	9 838,12		9 838,12
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	160 219,33	0,00	408 172,15		408 172,15
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	290 469,31	0,00	530 570,15		530 570,15
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	358 718,33		286 555,32		286 555,32
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	33 028,04		32 622,97		32 622,97
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	391 746,37		319 178,29		319 178,29
	TOTAL	682 215,68	0,00	849 748,44		849 748,44
						+
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						0,00
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						849 748,44

Le Conseil, après un vote à mains levées adopte, à l'unanimité le budget principal 2019.

↳ Budget assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 88 422.69 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 54 617.29 €

Le Conseil, après un vote à mains levées adopte, à l'unanimité le budget assainissement 2019.

↳ Budget Lotissement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 136 879.27 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 99 399.39 €

Le Conseil, après un vote à mains levées, adopte à l'unanimité le budget lotissement 2019.

3) *Vote des taux d'impositions 2019*

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil ACCEPTE et ADOPTE les taux ci-dessous, à l'unanimité :

- Taxe d'habitation	17.81 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	14.26 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	42.32 %

4) *Redevance assainissement 2019*

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter la redevance assainissement pour l'année 2019, étant donné que le budget est excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de la redevance assainissement à **1.74 € du m³** à compter du **1er Mai 2019**.

5) Contrat association « OGEC Ecole Saint-André » 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a un contrat d'Association n° 01-25 avec l'Ecole Privée Saint-André concernant la participation aux charges de fonctionnement de l'école.

Après une rencontre avec les membres du bureau de l'OGEC, il propose de fixer la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école à 700.00 € par élève scolarisé à l'école Saint-André (94 pour l'année scolaire 2018-2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser 700.00 € par élève scolarisé dans la commune pour l'année 2018-2019 à l'Ecole Saint-André de LA TARDIERE.

6) Subvention APEL Ecole Saint-André pour le repas solidaire du 05.04

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de subvention de l'association **APEL « Ecole Saint-André »**. Cette demande s'explique car le service « restaurant scolaire » est pris en charge toute l'année par la Commune, et celle-ci encaisse les recettes des familles et règle les dépenses au traiteur. Donc, pour le repas solidaire du 05.04 organisé par l'APEL, qui est facturé 3.45 € aux familles et qui a un coût de 1 €, la Commune doit verser une subvention de 203.35 € (83 enfants).

Après discussion, à l'unanimité le Conseil :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 203.35 € à l'association « APEL Ecole Saint-André » pour l'organisation du repas solidaire du 05.04.

7) Projet avenant « convention pour la télétransmission des actes de commande publique »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2013 relative à l'approbation d'une convention avec le représentant de l'Etat afin de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la convention entre le représentant de l'Etat et la Commune souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 16 Octobre 2008,

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette convention afin d'y intégrer la télétransmission de commande publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État,

8) validation du devis pour travaux de voirie du village « Ecoute S'il Pleut »

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise CHARRIER NC de PUY DE SERRE (85) de 5 300.00 € HT en collaboration avec les riverains du village « Ecoute S'il Pleut ».

Effectivement, suite aux fortes inondations du 3 juin dernier, ce village a été évacué par les services de secours et a subi d'importantes dégradations. Il est donc nécessaire de faire des travaux de sécurisation et de pérennisation, afin de protéger l'accès au village.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CHARRIER NC de PUY DE SERRE pour un montant de 5 300.00 € HT, pour les travaux du village « Ecoute s'il pleut ».

9) Avenant n°01 au marché de travaux n°2018-03 « salle de repos et salle du personnel »

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas assez d'éléments sur ce sujet, donc il sera reporté au prochain conseil municipal.

10) Attribution du lot 09 au marché de travaux n°2018-03

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas assez d'éléments sur ce sujet, donc il sera reporté au prochain conseil municipal.

11) Avenant n°01 au marché de voirie 2018 « rue du Paradis »

Monsieur le Maire explique l'avenant n°01 présenté par le bureau d'études SAET pour l'entreprise COLAS, pour le marché de voirie 2018 concernant les travaux d'aménagement et de sécurité « rue de du Paradis ».

Il s'agit d'une plus-value comprenant les purges supplémentaires sur le parking d'un montant de 3 762.50 € HT soit 4 515.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°01 présenté pour le marché de travaux 2018 concernant l'aménagement et de sécurité « rue du Paradis », pour un montant 3 762.50 € HT soit 4 515.00 € TTC pour l'entreprise COLAS.

12) Proposition de vente d'une venelle à Mme PILLON

Monsieur le Maire explique le plan cadastral de la propriété de Mme PILLON « rue du Pas du Breuil » au conseil municipal. Elle souhaite acquérir la venelle communale qui jouxte sa maison. Il s'agit d'une parcelle d'une surface estimée à 16,80 m² qui appartient à la parcelle AC 135.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre la venelle communale au prix de 1 € le m², et précise que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de l'acquéreur (Mme PILLON).

13) Proposition de retrait de délégation à un adjoint

Monsieur le Maire demande des explications à Gaël BLUTEAU sur sa non présence aux réunions de conseil (depuis le mois de Novembre) et aux réunions d'adjoints (depuis le 22/02) ainsi que ses délégations non assurées depuis 1 mois et demi.

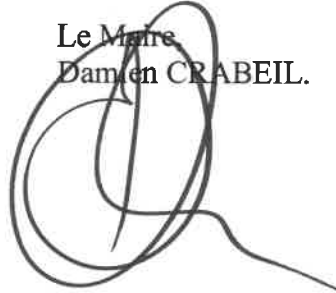
Gaël BLUTEAU donne ses raisons devant tous les membres présents.

Pour donner suite à cet échange, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter le retrait ou non de ses délégations à Gaël BLUTEAU. Après un vote à bulletins secrets : 9 oui – 4 non et 2 blancs, Monsieur le Maire demande un temps de réflexion au conseil pour délibérer avec ses adjoints sur ce sujet.

14) Questions diverses

A La Tardière, le 28/02/2019

Le Maire
Damien CRABEIL.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.